

Plan d'urbanisme

Plan d'affectation

secteur territoire

Carte 1

Grandes affectations

- Agricole dynamique
- Agricole viable
- Agricole dévitalisée
- Ilot déstructuré
- Agroforestière
- Récréative
- Villégiature
- Périmètre d'urbanisation

Les réseaux de transport

- Réseau routier**

Route régionale

Route collectrice

Chemin carrossable pavé

Chemin carrossable non pavé

Véhicule hors-route

Sentier de motoneige (FCMQ)
- Réseau cyclable**

Chaussée désignée projetée

Infrastructure de transport

Axes nautique

Les équipements et infrastructures

- Réseau électrique**

Ligne hydroélectrique

Services municipaux

Caserne

Équipement et infrastructure récréatif et de loisir

Centre de loisir

Marina et rampe de mise à l'eau

Sentier pédestre

Les sources de contraintes anthropiques et contraintes naturelles

- Contraintes anthropiques**

Prise d'eau

Aire de protection bactériologique

Aire de protection virologique

Aire d'alimentation

Banc d'emprunt

Barrage de faible contenance pour la faune

Contraintes naturelles

Milieux humides

Zone à risque de mouvement de sol

Territoires d'intérêt

- Territoire d'intérêt culturel**

Le site de Val-Menaud

Territoire d'intérêt écologique

Marais Duclos

Autres éléments

- Limite administrative**

Cadastre rénové (2024-01-24)

Limite municipale

Éléments topographique

Plan d'eau

Rivière ou ruisseau

Ruisseau intermittent

Courbe de niveau

Sources : MRC du Fjord-du-Saguenay
Service de l'aménagement du territoire
Projection cartographique MTM Zone 7 NAD 83



Modification	
Règlement	Entrée en vigueur
Amendement no 415.24	

 JULIE SIMARD GESTION MARKETING URBANISME DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Réalisation et vérification	Julie Simard, Urbaniste
Règlement numéro	304-14
Entrée en vigueur le	9999-99-99
Maire	Directeur général

